



✔ Garantie des onduleurs **FIRST MOVER PROTECT**

✔ Tous les produits **FIRST MOVER PROTECT** sont conçus et fabriqués en veillant à respecter les normes en vigueur ; ils doivent vous apporter satisfaction quant à leur installation et leur utilisation. Si vous rencontrez des complications soit lors de la mise en service de votre produit, soit lors de son utilisation, nous vous invitons à consulter le manuel joint à votre produit.

✔ Dans le cas d'une panne avérée, **FIRST MOVER PROTECT** s'engage à tout mettre en œuvre pour réparer ou remplacer votre produit dans les plus brefs délais.

✔ Conditions générales

✔ La mise en œuvre de la garantie s'effectue directement auprès du service technique **FIRST MOVER PROTECT** via l'adresse mail sav@firstmover-protect.fr.

✔ **FIRST MOVER PROTECT** garantit le produit contre tout vice de fabrication sur présentation de la facture originale. Celle-ci doit notamment comprendre la référence, la désignation, le numéro de série du produit, le nom et l'adresse du revendeur ainsi que la date d'achat.

✔ La garantie débute à la date d'achat initiale du produit et s'achève selon la période de garantie détaillée dans le tableau ci-dessous.

Gammes	Durée de la garantie
SELECT	Deux ans
UPPER	Deux ans
UPPER PREMIUM	Deux ans
STRATEGE 1-3 KVA	Deux ans
STRATEGE 1-3 KVA RACK 19" CONVERTIBLE TOUR	Deux ans
STRATEGE 6-10 KVA	Deux ans
STRATEGE 6-10 KVA 19" CONVERTIBLE TOUR	Deux ans
STRATEGE TRI MONO 10-20KVA	Deux ans
STRATEGE TRI TRI 10-20KVA	Deux ans

✔ Au cas où le produit défectueux a été remplacé par un produit neuf, le point de départ de la garantie reste la date figurant sur la facture d'achat initiale.

✔ Dans la mesure où le service technique valide que le produit défectueux a été utilisé conformément à l'usage stipulé dans le manuel d'utilisation la garantie qui s'applique consiste soit :

- ✔ à réparer le produit défectueux,
- ✔ à le remplacer par un produit neuf identique,
- ✔ à le remplacer par un produit neuf de dernière génération ayant les mêmes performances.

✔ Tous les frais de transport aller-retour initiés par **FIRST MOVER PROTECT** sont à la charge de **FIRST MOVER PROTECT**.

✔ Lorsque la panne du produit est confirmée, d'aucune façon la garantie contractuelle ne peut donner droit à des dommages et intérêts.

✔ La garantie **FIRST MOVER PROTECT** ne s'applique pas dans les cas suivants :

- ✔ le justificatif d'achat ne comprend pas la référence, la désignation, le numéro de série du produit en panne, le nom et l'adresse du revendeur ainsi que la date d'achat,
- ✔ le justificatif d'achat a été modifié ou est illisible,
- ✔ le numéro de série figurant sur le produit a été modifié ou est illisible,
- ✔ le produit a été modifié par une personne, une société non-autorisée,
- ✔ le produit n'a pas été utilisé et installé conformément aux instructions mentionnées dans le manuel d'installation (exemples : tension et intensité nominales, température et humidité ambiante, puissance connectée, charge connectée.),
- ✔ le dommage est causé par un évènement de force majeure tels que tension non-conforme, dégât des eaux, incendie, catastrophe naturelle.

✔ **FIRST MOVER PROTECT** ne pourra être tenue responsable de tout inconvénient, de tout frais ou dommage résultants de l'utilisation d'appareils vendus par **FIRST MOVER PROTECT**.

✔ Pour pouvoir bénéficier de la garantie, veuillez contacter le service après-vente **FIRST MOVER PROTECT** à l'adresse mail suivante : sav@firstmover-protect.fr